



Réponses aux demandes de clarifications

RFP23-6059 – Accords de fournisseur privilégié spécialisé dans la conception et l'illustration graphiques

Date : 12/03/2024

Question : Le client fournira-t-il un calendrier qui s'aligne sur les demandes de conception, ou le fournisseur sera engagé en fonction des besoins ? Dans ce dernier cas, quel est le délai d'exécution que vous accorderez au fournisseur ?

Réponse : Avant le début du projet, nous vous communiquerons un calendrier ou une date limite (souvent sous la forme d'un document Word ou d'une note d'information) et le fournisseur devra nous faire savoir si cela est réalisable dans le cadre de son calendrier indiqué dans le devis.

Question : Les compétences et qualifications énumérées comprennent "Connaissance des processus de pré-impression et des exigences de production". Pouvez-vous préciser si le fournisseur se contentera de fournir les fichiers prêts à imprimer ou s'il devra également être en contact avec les imprimeurs ?

Réponse : Le fournisseur doit uniquement fournir le fichier prêt à imprimer pour l'offset et/ou les fichiers numériques.